

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 12 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p><u>Etaient présents :</u> BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, , LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire.</p> <p><u>Etaient absents excusés :</u> LABOURET Christian, ayant donné pouvoir à CHANUT Jean-Luc RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> LAMBOROT Cécile</p> <p><u>Secrétaire de Mairie :</u> BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de membres présents : 11</p> <p>Nombre de suffrages exprimés : 13</p> <p>Date de convocation : 06/09/2022</p>
--	---

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 04 juillet 2022.

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.
En l'absence de remarques, le Maire déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Point 2 : Actualités de la Communauté de communes.

Corinne JONON : Réunion concernant le projet de territoire. Rien n'était défini, il y aura une prochaine réunion pour décider des axes du projet.

Claire MARTIN : la Commission Séniors a été annulée début juillet faute de participants

Michelle CORRE : Compte-rendu de la réunion du 29 août. Réalisation d'un emprunt de 2 millions à 2,5 % taux fixe chez Agence France Locale.

Roland BASSEUIL : Les dates de réunion de la communauté de communes sont souvent annoncées peu de temps avant, ce qui fait qu'il manque souvent des participants.

Point 3 : Convention de mise à disposition d'un agent communal au SIEVS.

Le Maire indique au conseil municipal que depuis plusieurs années, l'agent technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux est mis à disposition du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Sornin 1 heure par semaine.

Cette convention arrive à expiration au 31/12/2022. Il convient donc de la renouveler.

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de renouveler la mise à disposition de l'agent technique affecté à l'entretien des bâtiments communaux au SIEVS pour 1 heure par semaine à compter du 1^{er} janvier 2023 et ce pour une durée de 3 ans.

Point 4 : Raccordement au réseau d'assainissement collectif de la maison JOREL.

Le Maire indique au conseil municipal que le propriétaire de la parcelle AB120 a contacté la mairie pour demander un raccordement au réseau d'assainissement collectif car cette habitation n'est pas en règle au regard du SPANC et pourrait techniquement être raccordée au réseau collectif en effectuant une extension du réseau actuel.

Ce raccordement n'était pas envisageable auparavant du fait de la présence du chêne centenaire. Pour raccorder cette maison, il convient de réaliser une extension de 35.70 mètres sur la route départementale N°8.

Le montant des 3 devis étant élevé (entre 15 et 20 000€) pour raccorder une seule maison, le propriétaire a proposé une participation de 2 000€ en plus de la taxe de raccordement due (2 500€). Les devis ayant été demandés en novembre 2021 et compte tenu de la forte augmentation des coûts des matériaux, il a été demandé une réactualisation de ces devis.

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur un accord de principe concernant cette extension de réseau, qui techniquement et budgétairement, est réalisable mais à la condition que la participation du propriétaire de la maison soit revue en fonction de la réactualisation des devis.

Il est procédé au vote :

10 voix pour :

BASSEUIL Roland

BRESCIANI Pascal

CHANUT Jean-Luc

CORRE Michelle

DESBROSSES Dominique

LABOURET Christian ayant donné pouvoir à Jean-Luc CHANUT

LAMBOROT Cécile

LAROCHE Lucas

MARTIN Claire

RENAUX Cécile ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile

3 abstentions :

BUTTET Frédéric

GROUILLER Sébastien

JONON Corinne

Le conseil municipal décide donc à 10 voix pour et 3 abstentions de valider cet accord de principe concernant cette extension de réseau, qui techniquement et budgétairement, est réalisable mais à la condition que la participation du propriétaire de la maison soit revue en fonction de la réactualisation des devis.

Point 5 : Propositions de l'entreprise Fayolle concernant le broyage des accotements des voies communales.

N'ayant pas reçu le devis dans les temps, ce point est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Point 6 : Demande de La Marmite concernant une activité de garde d'enfants.

Le Maire indique au conseil municipal que l'association La Marmite souhaiterait mettre en place une opération « Parents Sortez » et sollicite de la commune la mise à disposition de la Maison des P'tits Loups.

Cette opération consisterait en la garde d'enfants de 9 mois à 12 ans un vendredi soir dans le mois (sauf juillet et aout) de 19h à 23h.

Le bâtiment n'étant pas homologué pour l'accueil des tous petits, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas mettre à disposition la Maison des P'tits Loups pour cette opération.

Le conseil municipal trouve néanmoins l'idée intéressante mais pense qu'il serait plus opportun d'expérimenter un mode garde au domicile des parents avec des baby-sitters formés.

Point 7 : Actualité du déploiement de la fibre.

Une réunion a eu lieu en mairie de Chauffailles ce lundi 12 septembre 2022 en mairie de Chauffailles pour faire le point sur l'avancée des travaux.

La commune de St Maurice-lès-Châteauneuf a été découpée en 2 secteurs : le secteur de La Violetterie est regroupé avec Châteauneuf-Chassigny-Mussy-Tancon-Chauffailles. Cette réunion concernait uniquement ce secteur. Les travaux devraient être terminés cette fin d'année et ce secteur devrait être éligible à la fibre dès cette fin d'année, au plus tard au 1^{er} semestre 2023.

Pour le second secteur (la majorité de la commune) regroupé avec St Edmond, ce point n'a pas été évoqué lors de la réunion.

Un mail de demande d'informations sera envoyé au service en charge de ce dossier au Département de Saône et Loire.

Point 8 : Décision Modificative du Budget assainissement.

Le Maire explique au conseil municipal que la participation de Châteauneuf sur les travaux d'assainissement est moins important que prévu donc il convient de leur rembourser : 2 777.24€

Il explique qu'il convient donc de prendre une décision modificative sur le budget assainissement et propose la décision modificative N°2 du budget assainissement suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à section investis.		2 777.24 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		2 777.24 €		
D 6615 : Intérêts comptes créditeurs	2 777.24 €			
TOTAL D 66 : Charges financières	2 777.24 €			
Total	2 777.24 €	2 777.24 €		
INVESTISSEMENT				
D 131-11 : TRAVAUX LAGUNE		2 777.24 €		
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement		2 777.24 €		
R 021 : Virement section exploitation				2 777.24 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				2 777.24 €
Total		2 777.24 €		2 777.24 €
Total Général		2 777.24 €		2 777.24 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative proposée.

Point 9 : Décision Modificative de Budget communal.

Le Maire explique au conseil municipal que les dépenses de gaz ont fortement augmentées et les crédits inscrits au budget sont donc insuffisants. De plus, il y a de plus en plus de tous petits qui mangent à la cantine donc il convient d'acheter une petite table supplémentaire ainsi que 6 chaises.

Il explique qu'il convient donc de prendre une décision modificative sur le budget communal et propose la décision modificative N°1 du budget communal suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60621 : Combustibles		4 500.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		4 500.00 €		
R 73224 : Fonds départ. DMT0 (< 5000 h)				4 500.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				4 500.00 €
Total		4 500.00 €		4 500.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2184-82 : ACQUISITION DE MATERIEL		2 500.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 500.00 €		
R 10226 : Taxe d'aménagement				2 500.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Reserves				2 500.00 €
Total		2 500.00 €		2 500.00 €
Total Général		7 000.00 €		7 000.00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative proposée.

Le gros point noir en matière de dépenses de chauffage est le foyer rural, il est proposé d'envisager la mise ne place d'un thermostat avec programmateur, non accessible par le public, afin que la température soit régulée automatiquement et que les utilisateurs ne puissent pas la régler personnellement.

Point 10 : Questions diverses.

- a. Maison Marquez. Elle a été vendue.
- b. Inauguration de la STEP à prévoir au printemps 2023
- c. La Mairie (Jean-Luc CHANUT et Michelle CORRE) s'est réunie avec l'association La Marmite, en présence de la Présidente de la communauté de communes et du Vice-Président en charge de l'Enfance Jeunesse pour visiter les nouveaux locaux de la Marmite et pour parler d'un projet de réalisation d'un local. Rien n'est arrêté à ce jour. Le projet qui pourrait éventuellement être envisagé est un agrandissement sur le parking devant le Foyer Rural lors de la réfection de celui-ci. Il faut cependant bien penser que les travaux ne pourront pas commencer avant 2025. On se laisse 1 an pour réfléchir chacun de son côté (La Marmite pour monter un projet et la commune pour réfléchir aux possibilités). En septembre-octobre 2023, les parties se réuniront à nouveau pour mettre en commun leurs réflexions.
- d. Une réunion de la commission sociale doit être prévue. Michelle Corre s'en occupera.
- e. Recensement 2023. Il faut trouver un agent recenseur, voire deux. Une personne disponible presque à temps plein du 15 janvier au 15 février environ, avec des horaires plutôt sur le soir. Il ne peut pas s'agir d'un élu.
- f. Un Doodle sera fait pour proposer différents jours et différents horaires pour les réunions de conseil municipal.

Tour de table

Cécile LAMBOROT : Commission Communication: Une réunion doit être prévue la dernière semaine de septembre.

Michelle CORRE : Le bar restaurant devrait ouvrir le 20 septembre. Il devrait proposer des menus ouvriers à midi, des pizzas et un menu plus spécial le dimanche midi.

Demande à la secrétaire de mairie de faire un appel à bénévoles pour la foire de St Maurice sur Panneau Pocket.

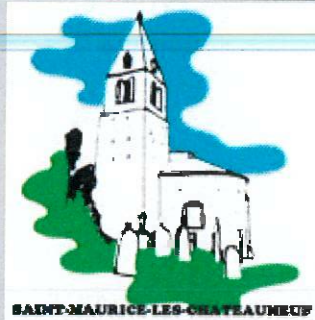
Fait remonter une information concernant le chemin situé aux Carrières qui serait bouché et qui pourrait servir de voie piétonne aux enfants de l'école. : La barrière qui barre le passage qui débouche sur l'impasse des Carrières sera remplacée par une chicane ou une pierre.

Frédéric BUTTET : Monsieur POMAT fait un vernissage de son atelier de peinture samedi 1er octobre à 16h.

Jean-Luc CHANUT rappelle que le repas des conseils municipaux de Châteauneuf et Saint-Maurice a lieu chaque année le 3^{ème} vendredi de novembre. Il précise que cette année, il ne pourra être présent. Il est proposé de demander à la commune de Châteauneuf (qui est la commune organisatrice cette année) de décaler ce repas au vendredi 25 novembre.

**La prochaine réunion de conseil municipal sera fixée ultérieurement
mais aura lieu dans la semaine du 10 au 15 octobre 2022.**

La séance est close à 22h40.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 12 septembre 2022

Signature du Président de l'Assemblée Délibérante
Jean-Luc CHANUT, Maire

Signature du Secrétaire de séance de l'Assemblée Délibérante
Cécile LAMBOROT, Conseillère Municipale